

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le 4 Juillet 2025 s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2025EL090713

**PRESENTS** : BARRERE Jean Louis - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis - YARZABAL Isabelle  
**ABSENTS** : BORDELANNE Dominique - LAGOUEYTE Clément - MERLIN Laurence - SOLER Catherine -  
**POUVOIRS** :

Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Pouvoirs : 0

### Objet : Tarifs de la commune 2025 pour les pôles d'Administration Générale, Technique et Culturel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide l'approbation de la grille tarifaire suivante applicable à partir du 14 Juillet 2025 :

#### 1) PÔLE ADMINISTRATION GENERALE

##### Occupation du domaine public

Marché - Camion d'outillage	35 €/jour
Terrasse	5 € / mètre carré/an
Véhicules alimentaires (« Foodtrucks », ...) et véhicules commerciaux	15 euros/véhicule/ jour

##### Cimetière

Concession perpétuelle	35 €/ m <sup>2</sup>
Case de columbarium	
Concession - 10 ans	410 €
Concession - 20 ans	615 €

##### Location de salles (prix en HT)

SALLE	TARIF CASTESIENS <i>(sur présentation d'un justificatif de domicile)</i>	TARIF NON CASTESIENS
<b>Salle des fêtes</b>		
Caution	100 €	100 €
Réunion sans chauffage	216 €	325 €
Repas sans chauffage	238 €	346 €
Réunion avec chauffage	249 €	357 €
Repas avec chauffage	271 €	379 €
Spectacle sans chauffage	271 €	371 €
Spectacle avec chauffage	303 €	403 €
Tarif préférentiel spectacle vivant	0,00 €	31 €
<b>Hall des sports</b>		
Caution	300 €	300 €



Spectacle sans chauffage	541 €	641 €
Spectacle avec chauffage	649 €	749 €
<b>Salle du Barrat</b>		
Caution	100 €	100 €
Réunion	176 €	234 €
Repas	205 €	293 €
<b>Salle de cinéma</b>		
Caution	100 €	100 €
Réunion	176 €	176 €
<b>Espace Estanquet</b>		
Caution	300 €	300 €
24 heures d'utilisation en semaine	350 €	350 €
Utilisation du vendredi soir au lundi matin	800 €	800 €
Pénalité de nettoyage suite à l'état des lieux de sortie (toutes salles)	35 €/heure	35 €/heure
Pénalité de non présentation aux états des lieux	30 €	30 €
<b>Mise à disposition des salles municipales pour les candidats aux scrutins nationaux et locaux (article L 2144-3 du CGCT)</b>		
Location de salles municipales pour activités diverses (après avis de la commission des finances)	40 €/journée 20 €/demi-journée	40 €/journée 20 €/demi-journée

### Photocopies

	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS
Photocopies couleurs A4	0,10 €	1,5 €
Photocopies couleurs A3	0,20 €	3 €
Photocopies noir et blanc A4		1 €
Photocopies noir et blanc A3		2 €

### Produits dérivés Castets/Côte Landes Nature

Affiche 40x30 cm	20 €
Affiche 50x70 cm	30 €
Carte	2,50 €
Magnet	5 €

### Mobilité

Mobilité pour tous	2 € / 5 € / 8 € / 10 € selon la destination
Caution pour location Minibus aux associations	300 €

### 2) PÔLE TECHNIQUE

#### Mise à disposition de bennes pour les déchets verts uniquement

Benne de 5 m <sup>3</sup> (€/location - du vendredi au lundi matin)	40 €
Benne de 10 m <sup>3</sup> (€/location - du vendredi au lundi matin)	50 €
Pénalité pour présence de déchets autre que déchets verts	100 €



3) PÔLE CULTUREL- LUDOMEDIATHEQUE

	<b>TARIF CASTESIENS</b> <i>(sur présentation d'un justificatif de domicile)</i>	<b>TARIF NON CASTESIENS</b>
Abonnement adulte	6,00 €/an	8,00 €
Abonnement mineur	Gratuit	Gratuit
Carte mensuelle familiale	3,00 €/mois – hors caution	3,00 €/mois – hors caution
Carte de collectivité territoriale ou personne morale	Gratuit	20,00 €/an
Caution	61,20 €	61,20 €
Remplacement de carte perdue	2,00 €	2,00 €
Document non rendu ou rendu dégradé ou incomplet - Magazine	5,00 €	5,00 €
Document non rendu ou rendu dégradé ou incomplet - Livre ou CD	20,00 €	20,00 €
Document non rendu ou rendu dégradé ou incomplet - Jeu de société	30,00 €	30,00 €
Document non rendu ou rendu dégradé ou incomplet - Jeu vidéo ou DVD	50,00 €	50,00 €

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

*Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire.**

Philippe MOUHEL

**La secrétaire de séance,**

Vanessa FRUIT